



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

**Session du 25 septembre 2018**

**Sessione di u 25 di settembre di 2018**

**Rapport N° 2018-20**

**Raportu N° 2018-20**

## **Rapport du Président de la Chambre des Territoires** **Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

**Objet : Couverture numérique des territoires et le marché SFR**

**Oggetu : Cuperta numerica di i territorii è mercatu SFR**

Par délibération de l'Assemblée de Corse n°18/226 du 29 juin 2018, le Président du Conseil exécutif a été autorisé à signer la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse.

SFR est l'opérateur qui a obtenu cette délégation, et donc à ce titre la conception et la construction d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, son exploitation technique et sa commercialisation. Cette opération s'inscrit dans le programme de couverture en très haut débit de l'ensemble de la Corse à horizon 2025.

La Chambre des Territoires est aujourd'hui consultée afin que soit porté à la connaissance de ses membres, le phasage de déploiement des Zonages Arrières de Nœuds de Raccordements Optiques (ZANRO) en année tel qu'il a été proposé par l'opérateur choisi.

En effet, la couverture numérique des territoires est un enjeu majeur pour leur développement il est donc impératif que cette question puisse être débattue en Chambre des Territoires.

Je vous propose qu'à l'issue de la présentation par les services techniques, de la cartographie du phasage, les membres de la Chambre des Territoires prennent la parole pour exprimer leur position et fassent part de leurs éventuelles propositions.

**Vi pregu di dibatti ne.**

Je vous prie de bien vouloir en débattre.